

*SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **PVBUREAU2111202** avec **0** pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : **21/11/2022**  
Objet : **PROCES VERBAL BUREAU DECISIONNEL SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022**

Nature : **Arrêtés réglementaires**

Matière : **Institutions et vie politique - Fonctionnement des assembles**

Date de télétransmission : **22/11/2022** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **Proc\_s-Verbal Bureau du 21 11 2022.pdf**

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : **031-283100014-20221121-PVBUREAU2111202-AR**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **22/11/2022**

**SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, au jour du vingt et un novembre à onze heures et quinze minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD.

**Étaient présents :**

HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël

**Étaient absents et excusés :**

POUMIROL Émilienne.

**Assistaient également :**

VERGÉ Sébastien, PILLE Laurent, LAMADON-PÉRIÉ Sébastien, LEMAIRE Anne-Lise, DULION Thierry, FERRIER Jean-Jacques, ABDALLAH Sabrina, GRONDAHL Emilie

**RAPPORT n° 1 :**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022**

**Rapporteur :** M. HÉBRARD

Le procès-verbal de la séance du 07 novembre 2022 vous a été transmis.

Je vous saurai gré, s'il n'appelle pas d'observations de votre part, de bien vouloir l'approuver.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**RAPPORT n° 2 :**

**AOO : PRESTATION DE FOURNITURE, D'INSTALLATION, DE MISE EN SERVICE ET DE MAINTENANCE DE CÂBLAGE VDI ET D'ÉQUIPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION DU SDIS 31 (AFFAIRE N° 22A018)**

**Rapporteur :** Mme ABDALLAH

**VU** le code général des collectivités territoriales;

**VU** les articles L.2113-11 de la partie législative du code de la commande publique;

**VU** les articles R.2124-2 1° de la partie réglementaire du code de la commande publique;

**VU** les articles R.2162-4 2° de la partie réglementaire du code de la commande publique;

Cette consultation a pour objet la fourniture, d'installation, de mise en service et de maintenance de câblage VDI et d'équipement du système d'information du SDIS 31

Ce marché est passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert passé sous la forme d'un accord cadre mono attributaire avec un maximum (articles L.2124-2, L.2125-1, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5, R.2162-2 à 6 et R.2162-13 à 14 du code de la commande publique).

Maximum global pour toute la durée du marché fixé à 600 000€ HT

Ce marché n'est composé d'aucun lot cela aurait pour effet de rendre l'exécution des prestations techniquement plus difficile.

Le présent accord-cadre ne comporte aucune variante exigée et aucune prestations supplémentaires éventuelles.

Il est conclu pour 2 ans renouvelable tacitement 1 fois maximum ; il ne pourra donc pas excéder 4 ans.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 novembre 2022 matin afin de classer les sociétés ayant répondu à ce marché selon les critères mentionnés dans le règlement de la consultation.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

La séance est levée à : 11h45

Gilbert HÉBRARD  
président du conseil d'administration  
du SDIS de la Haute-Garonne

